

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 6 juillet 2023

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.1 – Ressources Humaines

2.1.4 Définition du périmètre des missions des chargés de mission (vote)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 23 voix pour et 0 voix contre la définition du périmètre de la mission « Accompagnement des Réfugiés et des Migrants à l'Université ». Le détail est annexé à la présente.
- Approuve avec 1 abstention, 24 voix pour et 0 voix contre la définition du périmètre de la mission « Entrepreneuriat ». Le détail est annexé à la présente.
- Approuve avec 5 abstentions, 12 voix pour et 8 voix contre la définition du périmètre de la mission « Valorisation et Relations Partenariales ». Le détail est annexé à la présente.
- Approuve avec 0 abstention, 25 voix pour et 0 voix contre la définition de la mission « Développement Durable & Responsabilité Sociétale ». Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 10 juillet 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Mission

Accompagnement des réfugiés et des migrants à l'université

Contexte :

Le soutien à l'intégration des migrants et des réfugiés dans les formations et par la suite dans la vie active fait partie des missions des universités françaises. Aussi, Le Mans Université participe activement à l'accompagnement des étudiants en exil depuis plusieurs années.

Dans le but de renforcer cette dimension importante, solidaire et collective pour notre université et notre territoire, l'établissement a décidé de créer une mission « Accompagnement des réfugiés et des migrants à l'université » .

Missions :

La personne en charge de la mission veillera à :

Accompagner et coordonner les actions de formation linguistique de l'établissement en faveur des publics migrants et demandeurs d'asile

- Soutenir et développer les actions d'apprentissage et de renforcement du français langue étrangère, du français sur objectifs universitaires et du français sur objectifs spécifiques afin de faciliter l'accès aux études universitaires ;
- Développer des formations en français langue professionnelle (BTP, Aide à la Personne, aide-soignant...) en collaboration avec les centres de formation professionnelle partenaires (CFA, IFSI, IFMK...) ;
- Étendre ces actions au campus de Laval ;
- Analyser l'impact de ces actions.

Organiser une collaboration entre les différents services et composantes afin d'offrir aux migrants et réfugiés une insertion optimale au sein des formations de l'université

- Identifier et suivre les parcours des réfugiés et des migrants au sein des formations en collaboration avec les responsables de formations et de composantes ;
- Analyser leurs besoins et proposer des actions adaptées (tutorats, aide à la réalisation des exercices universitaires, aide à la recherche de stage...) ;
- Soutenir des projets favorisant la mobilisation des étudiants en faveur de l'accueil et de l'intégration des migrants et des réfugiés ;
- Développer des actions de mentorats par des enseignants universitaires ou scolaires ainsi que des parrainages ;
- Mettre en place des groupes de réflexion pour insuffler et coordonner ces actions au niveau local ;
- Étudier l'impact de ces actions sur la réussite des étudiants.

Renforcer les collaborations locales et nationales sur les questions d'accueil et d'accompagnement des publics spécifiques à la mission

- Réunir les différents acteurs de l'université, de la ville du Mans et de Laval, des départements sarthois et mayennais et de la région ;

- Enrichir la collaboration avec le Réseau MENs et d'autres associations universitaires ;
- Mobiliser un réseau de chercheurs et de praticiens autour des questions liées à ces publics ;
- Collaborer avec les associations et les services spécifiques de la ville et de l'État (Mission Locale, Clause Sociale, Cité éducative, DDTES, DIAIR, DGEF) pour proposer des actions innovantes et adaptées ;
- Faire de la veille et répondre aux appels à projets locaux, nationaux et internationaux afin de financer des actions pédagogiques et recherche sur les questions liées à la migration.

Communiquer sur les actions

- Identifier et mutualiser les bonnes pratiques ;
- Organiser des manifestations spécifiques afin de faire connaître les actions mises en place par l'Université du Mans en faveur de l'accueil des publics et sensibiliser le public universitaire à ces problématiques ;
- Développer des actions lors de la journée mondiale du réfugié ou de la Semaine de l'intégration ;
- Produire du matériel de communication spécifique en collaboration avec le service de communication de l'université.

Responsabilité et obligations :

La personne en charge de la mission devra proposer une feuille de route afin de tracer un plan clair lui permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Elle devra rendre compte de manière régulière et au moins une fois par an de sa mission auprès du Président de l'Université. Cette mission sera réalisée sous l'autorité du Président de l'Université et en étroite collaboration avec le Vice-président CFVU et la Vice-Présidente déléguée aux Relations Internationales. Cette mission exigera objectivité et respect du caractère confidentiel des échanges

Moyens :

Pour la bonne mise en œuvre de sa feuille de route, la personne en charge de la mission pourra s'appuyer sur les services/directions de l'Université du Mans, y compris sur la Direction de la Communication pour ses actions de promotion et de communication.

Elle pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.

Mission Entrepreneuriat

Contexte

Le réseau PÉPITE est le premier réseau d'étudiants entrepreneurs. Présent dans de nombreuses régions, il s'inscrit dans le cadre de la politique nationale pour l'entrepreneuriat étudiant menée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Le pôle entrepreneuriat a pour ambition de développer et de renforcer l'esprit d'entreprendre et la culture entrepreneuriale des étudiants, de diffuser et de mutualiser les bonnes pratiques dans ce domaine. Il a également pour mission d'accompagner des jeunes entrepreneurs, qu'ils soient encore étudiants ou tout juste diplômés, afin de leur apporter les ressources nécessaires (connaissances, outils, réseaux professionnels) pour élaborer leur projet. Afin d'apporter un appui et un portage stratégique à l'entrepreneuriat, l'Université du Mans souhaite poursuivre la mission Entrepreneuriat.

Mission

La personne en charge de la mission veillera à :

- Participer au déploiement des actions de sensibilisation PÉPITE ;
- Contribuer au développement et à l'organisation des actions/événements de sensibilisation à destination des étudiants et personnels enseignants
- Contribuer à l'articulation du programme d'accompagnement ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication PÉPITE ;
- Contribuer au développement et au renforcement du réseau PÉPITE ;
- Représenter PÉPITE à l'occasion d'actions/événements proposés sur le territoire
- Maintenir et développer un réseau de partenaires
- Faire de la veille
- Appuyer le déploiement des actions régionales en faveur de l'entrepreneuriat ;
- Travailler avec le pôle entrepreneuriat de Le Mans Université pour la définition des actions au profit des étudiants de Laval et Le Mans dans le domaine de l'entrepreneuriat et plus largement de l'esprit d'entreprendre ;
- Se rapprocher, en tant que Référent, des institutions utiles à cette mission et à son extension (Ville du Mans, Ville de Laval, Rectorat, Départements...) et contribuer de ce fait au partage des pratiques et des connaissances auprès des partenaires ;

Responsabilités et obligations

La personne en charge de la mission devra proposer une feuille de route afin de tracer un plan clair lui permettant d'atteindre les objectifs fixés et de déterminer les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa mission.

Elle devra rendre compte de manière régulière et au moins une fois par an de sa mission auprès du Président de l'Université. Cette mission sera réalisée sous l'autorité du Président de l'Université et en étroite collaboration avec le Vice-président de la Recherche (VPR). Cette mission exigera objectivité et respect du caractère confidentiel des échanges.

Moyens

Pour la bonne mise en œuvre de sa feuille de route, la personne en charge de la mission pourra s'appuyer sur les services/directions de l'Université du Mans, y compris sur la Direction de la Communication pour ses actions de promotion et de communication.

Elle pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.

Mission Valorisation et Relations Partenariales

Contexte

Le Mans Université souhaite soutenir la mise en œuvre de sa politique de Recherche et Valorisation en créant une fonction de chargé de mission Valorisation et Relations partenariales qui prendra en charge les missions listées ci-dessous, en lien étroit avec le Vice-président Recherche Innovation et Culture scientifique.

Dans le cadre de son mandat, le Vice-président Recherche, Innovation et Culture scientifique poursuit la mise en œuvre de la politique Recherche et Valorisation de Le Mans Université avec un portefeuille d'actions conséquent.

La livraison finale (septembre 2023) du bâtiment Technocampus destiné à augmenter le développement de collaborations partenariales, avec des acteurs prioritairement du territoire régional, représente un enjeu important pour l'établissement. Parallèlement, le programme Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) confirmé en phase 1 (mars 2023) et la perspective d'obtention en phase 2 (été 2023) du PUI PREDICT conduit à repenser la charge confiée au Vice-président Recherche Innovation et Culture scientifique.

La personne en charge de la mission, en lien avec l'ensemble des membres de l'équipe présidentielle, et particulièrement avec le Président et le Vice-président Recherche Innovation et Culture scientifique, travaillera en étroite collaboration avec l'actuelle Direction Partenariat Innovation Entrepreneuriat.

Mission

La personne en charge de la mission Valorisation et Relations Partenariales veillera à :

- Assurer l'interface politique entre Le Mans Université, les collectivités territoriales, les acteurs de l'écosystème de l'innovation dont notamment la SATT Ouest Valorisation, Le Mans Innovation, Laval Mayenne Technopole ; le CTM ;
- Participer au suivi de la mise en place et du fonctionnement du Technocampus « Acoustique et Matière » (TCAM) ;
- Étudier et proposer un dispositif de modèle économique équilibré pour l'activité du Technocampus et la mise en œuvre du bail TCAM ;
- Représenter l'établissement dans les commissions d'innovation gérée par la Région Pays de la Loire ;
- Participer aux réunions ou comités mis en place dans le cadre de la COMUE Angers-Le Mans et en lien avec les activités de valorisation de la recherche, notamment dans le cadre du Pôle Universitaire d'Innovation ;
- Représenter, le cas échéant, l'établissement dans des conseils d'administration, assemblées générales ou autres instances organisés par les acteurs de l'écosystème ;
- Assurer l'interface politique entre Le Mans Université et la SATT Ouest Valorisation, participer aux Comités Stratégiques de Valorisation coordonnés à l'échelle bi-régionale, aux conseils d'administration et aux réunions ou groupes de travail mis

en place pour consolider la politique de valorisation de l'établissement ou définir de nouvelles actions utiles au développement de la dite politique de valorisation ;

- Participer aux réflexions et la mise en œuvre des politiques de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Ces représentations et participations seront décidées en commun accord avec le Vice-président Recherche Innovation et Culture scientifique et selon les contraintes d'agenda respectives.

Dans ce cadre, il peut être souhaité la participation de la personne en charge de la mission Valorisation et Relations partenariales à des conseils ou des commissions organisées par la gouvernance de Le Mans Université et dont l'ordre du jour ou les travaux sont en rapport avec la mission.

Responsabilités et obligations

La personne en charge de la mission devra proposer une feuille de route afin de tracer un plan clair lui permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Elle devra rendre compte de manière régulière et au moins une fois par an de sa mission auprès du Président de l'Université et du Vice-président Recherche, Innovation et Culture Scientifique. Cette mission exigera objectivité et respect du caractère confidentiel des échanges.

Moyens

Pour la bonne mise en œuvre de sa feuille de route, la personne en charge de la mission pourra s'appuyer sur les services/directions de l'Université du Mans, y compris sur la Direction de la Communication pour ses actions de promotion et de communication.

Elle pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.

Mission Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DDRS)

Contexte

Le Mans Université, en tant qu'institution d'enseignement supérieur et de recherche, s'engage à promouvoir le développement durable et la responsabilité sociétale au sein de ses activités. Dans le cadre de cette politique institutionnelle, l'établissement aspire à être un acteur exemplaire dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, en vue de contribuer à la construction d'une société plus juste et plus durable.

Mission

En étroite collaboration avec l'ingénieur(e) développement durable, la mission consistera à :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale pour Le Mans Université, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes internes et externes ;
- Assurer le suivi de la politique de développement durable de l'établissement et proposer des actions concrètes pour améliorer sa performance environnementale, sociale et économique ;
- Mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs) aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- Assurer une veille réglementaire et technologique en matière de développement durable et proposer des actions innovantes et pertinentes pour l'établissement ;
- Développer, consolider et animer un réseau interne de personnes-ressources en lien avec les thématiques de la transition environnementale et sociale au sein des composantes et des administrations (énergie, mobilité, déchets etc.) ;
- Développer et entretenir un réseau avec les associations, organisations, partenaires et réseaux externes en lien avec les thématiques du développement durable ;
- Coordonner des projets transversaux en faveur de la transition ;
- Contribuer aux actions relatives à l'intégration du développement durable dans le fonctionnement de l'établissement et dans les pratiques de la communauté universitaire, en support aux personnels administratifs compétents dans le domaine concerné.

Responsabilités et obligations

La personne en charge de la mission devra proposer une feuille de route afin de tracer un plan clair lui permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Elle devra rendre compte de manière régulière et au moins une fois par an de sa mission auprès du Président de l'Université. Cette mission exigera objectivité et respect du caractère confidentiel des échanges.

Moyens

Pour la mise en œuvre des actions de promotion et de communication, la personne en charge de la mission pourra s'appuyer sur la Direction de la Communication de l'Université du Mans.

Elle pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.